Image not found or type unknown

Erreur de frappe sur contrat de travail

Par **Gauthier**, le **15/06/2010** à **20:23**

Bonjour,

Je viens de me rendre compte que mon employeur s'est trompé sur mon contrat en ecrivant mon salaire brut comme taux horaire.
l'erreur de frappe annule t'elle la validité du contrat?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés